50e anniversaire du CIL
Intervention d'Alain Lambert, ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire
Alençon, lundi 28 octobre 2002

Monsieur le préfet, Hugues Parant,
Pierre Granlin, représentant Gérard Burel, président du Conseil général de l'Orne,
Mesdames et messieurs les conseillers généraux,
Mesdames et messieurs les présidents de la Communauté urbaine,
Madame le maire d'Alençon, Christine Roimier,
Mesdames et messieurs les élus,
Michel Renard, président du CIL,
Alain Sionneau, président de l'association foncière logement,
Monsieur le président de la Chambre de Commerce
Mesdames et messieurs, chers amis,

Le logement est un élément essentiel de la dignité de la personne humaine. Il contribue à favoriser son insertion dans la société.

Cinquante ans constituent un bel anniversaire. Un demi siècle d'existence consacré au service des personnes et des collectivités. Voilà un bel engagement vécu depuis 8 février 1952, qui perdure, au-delà des changements politiques, notamment de l'établissement de la Ve République.

Le 1% logement intervient dans un nombre considérable d'opérations en faveur de l'accession à la propriété des salariés comme du logement locatif. Au fil des années, il a su se moderniser, accompagner, devancer parfois les mutations sociales, être un acteur de l'aménagement du territoire comme un acteur de la ville et de ses quartiers.

Depuis 1990, il est un partenaire essentiel des maîtres d'œuvre du logement social, qui a la volonté d'accompagner tous les partenaires.

Je saluerai le dynamisme de Michel Renard, qui exerce la présidence depuis 1994.

Je saluerai également l'ensemble des partenaires associés au sein du Conseil d'administration.

A titre d'exemple de l'engagement du CIL, je mentionnerai sa mobilisation en faveur des salariés de Moulinex.

Je mentionnerai également son engagement résolu aux côtés des collectivités avec tous les acteurs, notamment l'UESL et la Foncière Logement pour des actions nouvelles comme le renouvellement urbain.

Pour l'Orne, je rappellerai que le CIL a collecté au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction près de 2 millions d'euros en 2001.

Comme président de la communauté urbaine, j'évoquerai, parmi les projets, le partenariat engagé pour la construction prochaine de 100 logements en périphérie de Perseigne, *à l'initiative de Michelle Lemaître, maire-adjointe aux questions sociales et responsable de l'Office HLM.*

La défense du 1% logement

Mon attachement au 1% logement est connu. Je vous l'avais clairement exprimé lors de votre Assemblée générale de 1995.

Dans mes fonctions notariales, j'ai appris à connaître et apprécier ce mécanisme paritaire.

Au Sénat, je l'ai défendu contre la tentation des gouvernements de démanteler ce dispositif ou d'opérer des ponctions arbitraires et sans contrepartie et appelé au nécessaire respect des procédures contractuelles entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Je réaffirme cette position dans mes fonctions actuelles de ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire.

Arrivé en fonction dans une situation budgétaire difficile, j'ai proposé au président Sionneau de travailler dans la confiance mutuelle.

Confiance dans le 1% logement, dans les CIL et la société Foncière. Confiance dans leur expertise, confiance dans leur dynamisme, dans l'efficacité de leurs actions. Confiance dans un partenariat souple au service des besoins fondamentaux de l'existence de nos contemporains.

Au nom du gouvernement, je veux vous dire que le 1 % logement est un partenaire essentiel et même indispensable de la politique du logement dans ce pays.

Le 1 % logement peut être fier de son bilan, et confiant dans les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui.

Le 1 % logement peut être fier de son bilan

J'ai eu l'occasion de dire au cours d'un débat parlementaire que le 1 % était une « dépense publique intelligente ».

Historiquement, une grande partie des fonds prélevés par la participation des employeurs à l'effort de construction est reversée sous forme de prêts aux salariés qui souhaitent accéder à la propriété ou à des personnes morales chargées d'offrir des logements locatifs.

Aujourd'hui, la moitié environ des fonds disponibles vient de la collecte, l'autre des remboursements. Ainsi, avec 1 euro d'investissement de l'entreprise, on obtient 2 euros de construction : rares sont les dépenses publiques qui puissent rivaliser !

J'ajoute que vous faites preuve d'une gestion rigoureuse des sommes collectées, avec un ratio de coût de gestion inférieur même à 1.15 %, le ration défini pour 2003.

Quelle meilleure garantie d'efficacité enfin que d'associer à la gestion de ces fonds ceux qui connaissent au plus prêt les besoins des salariés en matière de logement, au niveau national comme au niveau local ?

Je voudrais saluer à cet égard le succès rencontré par la diversification des services proposés aux salariés depuis quelques années,

Des formules telles que Pass-travaux, Loca-pass ou Sécuri-pass répondent de manière appropriée aux différents besoins de rénovation, de location ou d'accession.

Cette adaptation permanente à de nouveaux enjeux est plébiscitée des salariés. Les enquêtes de notoriété établissent qu'aujourd'hui la plupart d'entre eux connaissent le 1% logement et l'apprécient très majoritairement.

Le 1 % logement peut être confiant dans les perspectives qui s'ouvrent

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle étape pour le 1 % logement, qui lui permet d'être pleinement reconnu comme un acteur majeur du logement dans notre pays.

- Le 1 % logement participera directement aux opérations de renouvellement urbain à hauteur de 457 M€ dès 2004. L'année 2003 devant être celle de la montée en puissance. Nous souhaitons démolir en 2003 au moins 12.000 logements d'ensembles dégradés.

- La création de l'association Foncière Logement financée par le 1 % logement est également une innovation majeure.

  Le président Sionneau en est le président actif et déterminé et les premiers dossiers devraient voir le jour avant la fin de cette année.

  La Foncière doit réaliser des logements locatifs pour partie sur des terrains libérés par les démolitions, pour partie dans les zones où l'offre locative est insuffisante. Elle est appelée à jouer un grand rôle dans le paysage locatif, avec une capacité d'investissement de 2 Md€ par an.

Au total, le 1 % logement pourra engager en toute confiance près de 3 milliars d'euros par an pour l'ensemble de ces missions dans les années qui viennent, ce qui représente des sommes considérables.

Mon collègue ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, Jean-Louis Borloo présentera dès mercredi prochain en Conseil des ministres des propositions pour aller encore plus loin, et mobiliser toutes les énergies afin que les projets se concrétisent rapidement.

Voilà pourquoi le 1 % logement jouera un rôle majeur dans le secteur du logement ces prochaines années et participera au 1er rang du défi de la rénovation urbaine. Le président Sionneau est associé au cœur même de ce projet de société.

Je terminerai par là pour vous dire ma conviction, fondée sur vingt cinq années de vie professionnelle, sur treize années de fonction de maire, que le logement est l'un des éléments les plus structurants de nos sociétés humaines. Je ne sais si un beau logement suffit à rendre heureux, mais je sais qu'un logement dégradé contribue à désespérer celui qui l'habite.

Voilà pourquoi, en consacrant, votre engagement dans le secteur du logement vous contribuez au confort des familles et à l'harmonie de la société.